



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 23179

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les personnels spécialisés, enseignants et parents d'élèves, concernant l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Les RASED sont constitués de trois catégories professionnelles : les enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, les enseignants chargés de l'aide rééducative, les psychologues. Ils permettent une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans les domaines des comportements ou des apprentissages et recherchent des réponses différenciées les plus adaptées aux situations particulières : l'aide pédagogique, l'aide rééducative, le suivi psychologique, les entretiens avec les enseignants et les familles. Au plan national, il semblerait que les RASED soient menacés par la diminution des postes, pénalisant notamment les écoles en milieu rural. Face à cette interrogation, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23179

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4130

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4909